

VILLE A VILLE...

Evaluation des Contrats Locaux de Santé

QUESTION INITIALE :

« A l'occasion de l'élaboration de vos contrats locaux de santé, quelles modalités d'évaluation (périmètre, questions évaluatives, financement...), avez-vous retenu ou projetez-vous de retenir, non pas pour évaluer le processus, mais l'impact sur les inégalités sociales et territoriales de santé ? »

François Jouan, Chef du service Promotion de la santé de la personne
francois.jouan@strasbourg.eu

REPONSES DES VILLES DU RESEAU

ANGERS

« Difficile de répondre à votre question. Le CLS a été signé le 11 septembre 2013 sur une thématique santé mentale. Nous évaluons chaque année les actions menées à partir des fiches actions. La réduction des inégalités de santé demande du temps. Il nous faudra peut-être, au-delà des fiches actions, prévoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer cela. Pour la thématique santé mentale il faudra aborder notamment l'accès aux soins, mais aussi le lien social, la participation à la vie de la Cité, la notion de parcours.

La thématique du CLS va s'élargir en 2015 à 2 thématiques - la prévention et la promotion de la santé avec « sport santé bien être et une étude d'évaluation des impacts sur la santé et l'offre de soins de premiers recours. »

Gérard BOUSSIN, Direction Santé Publique, gerard.boussin@ville.angers.fr

CHATEAUROUX

« Une évaluation du CLS a été effectuée au bout de 3 ans (fin 2014) mais sur le processus et non sur l'impact sur les inégalités sociales et territoriales de santé »

Jocelyne ANNEQUIN, Responsable service Santé Publique/Mission Handicap,
jocelyne.annequin@ville-chateauroux.fr

LA ROCHE SUR YON

« La Ville de La Roche-sur-Yon a notamment décidé de réaliser des enquêtes santé en porte à porte auprès des habitants des quartiers prioritaires de la Ville.

Cette enquête permet d'obtenir des données concernant l'accès aux droits, aux soins, les consultations médicales, les renoncements aux soins, l'état de santé des habitants, la connaissance des offres de dépistage, leur ressenti par rapport à leur qualité de vie dans leur logement, dans leur quartier, l'utilisation des structures de loisir, de sport, de culture...

Le questionnaire est rempli par l'enquêteur car très lourd visuellement et peu compréhensible à première vue.

L'enquêteur apporte également de l'information par rapport à des dispositifs d'aide (CMU-C et ACS) et à la précarité énergétique.

En 2014, l'enquête a concerné 2800 ménages, nous avons un taux de retour à plus de 60 %. N'hésitez pas à me contacter sur vous voulez plus d'information. »

Carline MESSAGER, Coordinatrice Santé, Mission Santé Publique, Ville de La Roche sur Yon, messagerc@ville-larochesuryon.fr

RENNES

« Vous trouverez sous ce lien notre CLS et les documents d'étape qui évaluent le processus. <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/culture-education-vie-sociale/la-sante/>

Je suis en train de voir avec l'ARS et l'EHESP les logiques à construire pour évaluer les 3 années sous une forme plus susceptibles d'appréhender des enjeux d'évolution de comportement...mais je suis un peu dubitative. Tout ça est bien sûr lié à notre capacité à avoir des données initiales en santé à des échelles infra communales fines sur notre territoire. Voici les guides génériques ARS Bretagne sur cette question :

- [ARS Bretagne : Guide pratique d'évaluation des CLS](#)
- [Annexe 1 : cahier des charges](#)
- [Annexe 2 : Référentiel d'évaluation](#)
- [Annexe 3 : Liste des acteurs](#)

Maud RENON, Directrice Santé Publique Handicap, Ville de Rennes, m.renon@ville-rennes.fr